en exercice: 18 Présents: 17 Votants: 18 Procurations: 1 Présents: Convocation: 16 juin 2009 Présents: M. Jean-Paul LERAY, Maire M. Georges LECLEVE, Bernard CHAZELAS, Jean-M. GATARD, Alain GUILBAUD, Jean-Pierre GRANDJOU Adjoints M. MMES, Michel GRAVOUIL, Jacques CHEVALIER, Ré CORMIER, Nicolas BOUCHER, Marie-Josèphe BATARD, LOMBREY, Annie BARDOUL, Alice BICZYSKO, Phil BRIAND, Paul PIPAUD, Michèle FRANCHETEAU, Consei municipaux Absent excusé et pouvoir donné:	COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2009				
Convocation: M. Jean-Paul LERAY, Maire M. Georges LECLEVE, Bernard CHAZELAS, Jean-M. GATARD, Alain GUILBAUD, Jean-Pierre GRANDJOU Adjoints M. MMES, Michel GRAVOUIL, Jacques CHEVALIER, Ré CORMIER, Nicolas BOUCHER, Marie-Josèphe BATARD, LOMBREY, Annie BARDOUL, Alice BICZYSKO, Phil BRIAND, Paul PIPAUD, Michèle FRANCHETEAU, Consei municipaux Absent excusé et pouvoir donné: M. Lionel LESCURAT, Conseiller municipal, pouvoir donné à	en exercice : 18 Présents : 17 Votants : 18	L'an deux mil neuf, le vingt-quatre juin, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de CHEMERE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LERAY, Maire.			
TACORS DOCCTER	Présents: M. Jean-Paul LERAY, Maire M. Georges LECLEVE, Bernard CHAZELAS, Jean-Ma GATARD, Alain GUILBAUD, Jean-Pierre GRANDJOUA Adjoints M. MMES, Michel GRAVOUIL, Jacques CHEVALIER, Régic CORMIER, Nicolas BOUCHER, Marie-Josèphe BATARD, ELOMBREY, Annie BARDOUL, Alice BICZYSKO, Philip BRIAND, Paul PIPAUD, Michèle FRANCHETEAU, Conseille municipaux Absent excusé et pouvoir donné: M. Lionel LESCURAT, Conseiller municipal, pouvoir donné à				

<u>Compte-rendu de la réunion du 26 mai 2009</u> : Pas d'observations. Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

≥ 2009/85 – Délégations de pouvoirs « Marchés publics » : Information

Conformément à la délibération n°2008/45 en date du 22 mars 2008 sur la délégation de pouvoirs au niveau des marchés publics, Monsieur le Maire rend compte au Conseil municipal des décisions prises en vertu de la délégation de pouvoirs sur les marchés publics.

Date du	Société	Objet du marché	Montant H.T.
marché			
08/06/09	FREDON Pays de la Loire (49006	Plan de désherbage	5 800,00 €
	ANGERS)		
08/06/09	PINSON Joël (44320 ARTHON EN	Busage fossés allée des Pierres Rousses	5 730,00 €
	RETZ)		
12/06/09	DATA 7 (44120 VERTOU)	2 PC, 1 écran et 2 licences Microsoft office	1 752,00 €
		PME	
12/06/09	UGAP (44338 NANTES CEDEX)	1 imprimante multifonction pour bureaux des	129,09 €
		permanences et 2 imprimantes laser NB pour	
		mairie	
16/06/09	QUADRA (44240 LA CHAPELLE SUR	5 chaises « visiteur » pour bureaux des	95,00 €
	ERDRE)	permanences	
17/06/09	ECR ENVIRONNEMENT (44840 LES	Etude géotechnique avant projet (G12) pour	2 350,00 €
	SORINIERES)	travaux 17 ^{ème} tranche d'assainissement	

▶ 2009/86 – Pass foncier

Monsieur le Maire, rapporteur, expose :

« Les collectivités locales ont la possibilité d'adhérer au dispositif du « Pass foncier » qui a pour objectif de favoriser l'accession à la propriété des ménages, sous plafonds de ressources, en différant l'acquisition de la charge foncière du terrain.

Le « Pass foncier » permet d'obtenir un prêt à taux zéro majoré, de bénéficier du taux réduit de TVA à 5.50% et d'une exonération des impôts fonciers pendant 15 ans. La seule condition pour bénéficier de ce dernier est d'obtenir une aide d'une collectivité territoriale (commune, conseil général, ...).

La participation de la commune de CHEMERE à ce dispositif permettra de relancer l'acquisition de terrains et la construction d'habitations, mais aussi de développer l'accession sociale à la propriété sur

son territoire.

La commune s'engagerait à verser une somme de 3 000,00 \in 0u 4 000,00 \in (selon la composition du ménage) lors de l'acquisition du terrain, sous réserve que l'acquéreur entre dans les critères généraux définis par le dispositif du Pass foncier, à savoir :

- être primo-accédant de sa résidence principale,
- respecter les conditions de ressources du Prêt social locatif accession (PSLA) :

Nombre de personnes destinées à	Zone A	Zones B et C
occuper le logement		(Commune de CHEMERE)
1	27 638	23 688
2	35 525	31 588
3	40 488	36 538
4	44 425	40 488
5 et plus	48 363	44 425

Chaque opération éligible au « Pass foncier » peut bénéficier d'une participation de l'Etat ramenant le coût à la charge de la commune à 2 000,00 € par opération.

Je vous propose, sur avis favorable des commissions « Urbanisme » et « Affaires sociales », d'instaurer le dispositif du « Pass Foncier » sur cinq terrains avec un plafond de la participation communale à 20 000,00 €, terrains qui devront répondre aux critères suivants :

- Terrains concernés : lots se situant dans le lotissement du Moulin,
- Surface du terrain : 650 m² maximum,
- Prix de vente du terrain : 69 000,00 € maximum.

De même, une date butoir de dépôt de dossier de demande d'aide communale a été fixée au 31 octobre 2009.

Je vous précise que si cette opération s'avérait concluante, cette dernière pourrait être renouvelée sur d'autres secteurs de la commune avec les mêmes critères d'éligibilité ou non. ».

Il est procédé à un vote à bulletin secret sur la mise en place du Pass Foncier tel que présenté précédemment avec les critères spécifiques définis.

Il ressort de ce vote les résultats suivants :

- « Oui » : 15
- « Abstention » : 2,
- « Blanc » : 1.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- de mettre en place le Pass Foncier pour cinq terrains du lotissement du Moulin suivant les critères d'éligibilité au Pass-Foncier et les critères spécifiques susmentionnés,
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener ce dossier à bien, notamment pour la signature des conventions à intervenir avec les futurs acquéreurs de terrains.

➤ 2009/87 – Marché « Travaux d'isolation thermique et acoustique de la salle de spectacles du théâtre « Victor LEMOINE » : Avenants

Monsieur le Maire, rapporteur, expose :

« En raison du choix de la couleur noire du plafond et du tissu des murs, des modifications de l'éclairage doivent être réalisées. Des avenants pour les lots 1, 3 et 6 vous sont ainsi proposés :

Lot n°1: Menuiseries intérieures bois

	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
Marché initial	6 559,14 €	1 285,59 €	<i>7 844,73</i> €
Avenant n°1	<i>-1 291,50 €</i>	-253,23 €	<i>-1 544,63</i> €
Nouveau montant du marché	5 267,64 €	1 032,46 €	6 300,10 €

Lot n°3: Faux plafonds – Isolation horizontale

	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
Marché initial	8 650,50 €	1 695,50 €	10 346,00 €
Avenant n°1	1 029,89 €	201,86 €	1 231,75 €
Nouveau montant du marché	9 680,39 €	1 897,36 €	11 577,75 €

Lot n°6: Electricité – Courants faibles

	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
Marché initial	5 529,80 €	1 083,84 €	6 613,64 €

Avenant n°1	5 450,00 €	1 068,20 €	6 518,20 €
Nouveau montant du marché	10 979,80 €	2 152,04 €	13 131,84€

La Commission d'appel d'offres, réunie ce 24 juin, a émis un avis favorable à ces projets d'avenant. ». Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, décide à l'unanimité des membres suivants :

- d'approuver les avenants tels qu'ils lui ont été présentés,
- d'autoriser Monsieur le Maire à les signer.

≥ 2009/88 – Travaux théâtre : Toiture

Monsieur le Maire, rapporteur, expose :

« La toiture du théâtre est en très mauvais état.

Un devis a été sollicité auprès de l'entreprise SANI-COUV qui ne veut pas nous garantir l'étanchéité de la toiture après les travaux.

En raison des travaux en cours d'isolation thermique et acoustique de la salle du théâtre, il vous est proposé de refaire uniquement la toiture située au-dessus de cette dernière. La partie restante fera l'objet d'une autre tranche de travaux. Le montant des travaux s'élèverait à 12 105,90 € HT, soit 14 478.66 € TTC. ».

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- de refaire la toiture sur la partie de la salle de spectacles du théâtre pour la somme de 12 105,90 € HT
- d'autoriser Monsieur à signer le devis de l'entreprise SANI-COUV.

≥ 2009/89 – Fonds de concours communautaire

Monsieur le Maire, rapporteur, expose aux membres du Conseil municipal, que par délibération en date du 18 juin 2009, le Conseil communautaire a décidé le principe de versement de fonds de concours aux communes membres et en a défini les caractéristiques :

OBJET: Projet d'équipement ou d'investissement communal structurant.

MONTANT : L'engagement de la communauté de communes Cœur Pays de Retz porte sur les exercices 2009, 2010,2011, pour un montant forfaitaire global de 150 000,00 € ; l'appel de fonds peut être annud ou regroupé. Le versement peut être effectué en 1, 2 ou 3 fois.

<u>CONDITIONS</u>: La commune doit produire le budget de l'opération et un plan de financement faisant apparaître la demande de fonds de concours et les autres recettes. Le montant des aides, y compris celle de la communauté de communes Cœur Pays de Retz, ne peut excéder 80% de la dépense totale. Le fonds de concours ne peut être supérieur à l'auto-financement.

Le Conseil municipal,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 18 juin 2009,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 5214-16 V,

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents, d'approuver les modalités de versement d'un fonds de concours par la communauté de communes aux communes membres telles que définies ci-dessus.

≥ 2009/90 – Reportage photo sur la commune

Georges LECLEVE, rapporteur, informe les membres du Conseil municipal qu'il a pris un contact avec une entreprise qui pourrait réaliser un reportage de photos aériennes de la commune. Ces photos permettraient d'étoffer la base de données communales. Le montant de ce reportage s'élève à 1 500,00 € HT pour la prise de 6 sites dans un rayon de 15 km environ (1 site : 2 à 3 points de vue par site et 15 clichés par site minimum.).

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, décide de réaliser le reportage photos aériennes pour un montant de 1 500,00 € H.T.

▶ 2009/91 - Marché « Etude de diagnostic sur la faisabilité technique et financière pour la requalification d'un bâtiment industriel en salle des fêtes» : Autorisation de signature

Monsieur le Maire, rapporteur, informe les membres du Conseil municipal, qu'à l'issue de l'appel d'offres portant sur l'étude de diagnostic sur la faisabilité technique et financière pour la requalification d'un bâtiment industriel en salle des fêtes, 12 offres ont été déposées.

La Commission d'appel d'offres s'est réunie les 8, 15 avril et 19 mai 2009 et a attribué le marché au cabinet PREPROGRAM de RENNES pour un montant de 16 535,00 € H.T., répartis comme suit :

- Tranche ferme (Etudes préalables, faisabilité) : 9 740,00 € H.T.
- Tranche conditionnelle 1 (Programme provisoire, programme technique détaillé) : 4 175,00 € H.T.
- Tranche conditionnelle 2 (Assistance à la sélection des candidatures): 2 620,00 € H.T.

Les membres du Conseil municipal, après avoir pris connaissance de la décision de la Commission d'appel d'offres et délibéré, décident à l'unanimité des membres présents :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché sus-mentionné,
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener ce dossier à bien.

≥ 2009/92 – Budget Commune 2009 : Décision modificative n°1

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal, le projet de la DM n°1 du budget 2009 de la commune.

Cette DM n°1 s'équilibre, tant en recettes qu'en dépenses, de la façon suivante :

- Section de fonctionnement

10 873.00 €uros

- Section d'investissement :

102 500,00 €uros

Article	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT		
D 617	6 937,00 €	
D 64168	3 487,00 €	
D 6451	70,00 €	
D 6453	118,00 €	
D 6454	224,00 €	
D 6474	37,00 €	
R 6419		3 875,00 €
R 70311		204,00 €
R 7336		22,00 €
R 74121		1 355,00 €
R 74127		2 013,00 €
R 7488		1 800,00 €
R 758		800,00 €
R 7788		804,00 €
Total section de fonctionnement	10 873,00 €	10 873,00 €
INVESTISSEMENT		
D 205-109	705,00 €	
D 2115-132	102 500,00 €	
D 2183-160	62,00 €	
D 2184-160	- 767,00 €	
D 2318-121	-32 000,00 €	
D 238-121	32 000,00 €	
R 1322-076		15 000,00 €
R 1323-132		29 250,00 €
R 1641		58 250,00 €
Total section d'investissement	102 500,00 €	102 500,00 €

Les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré, adoptent à l'unanimité des membres présents, la DM n°1 du budget 2009 de la commune telle qu'elle leur a été présentée par Monsieur le Maire.

≥ 2009/93 – Projet aménagement rue de la Treille

Monsieur le Maire, rapporteur expose :

« La commission voirie souhaite commencer à travailler, dès maintenant, sur l'aménagement de la rue de la Treille afin de pouvoir réaliser les travaux d'une partie de la rue début 2010.

Afin de lancer le dossier, il serait souhaitable de lancer une consultation pour effectuer le choix d'un géomètre pour l'étude du projet, la réalisation de plans et du DCE.

Ce projet serait décomposé de deux tranches de travaux : une première tranche irait du bas de la rue de la Treille à la rue du Moulin, et une deuxième tranche, le restant de la rue après l'achèvement des constructions du lotissement.».

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- de lancer la consultation pour l'étude des travaux de voirie de la rue de la Treille,
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener ce dossier à bien.

≥ 2009/94 – Projet de déclassement d'un chemin communal situé au village du Breil

Monsieur le Maire, rapporteur, expose :

« Un accès à la parcelle cadastrée G1393 située au village du Breil est classé dans le domaine public. Cet accès n'étant plus utilisé depuis plus de 25 ans, il conviendrait de le déclasser de la voirie communale afin de le céder aux propriétaires riverains. Ce déclassement serait définitif après enquête publique. ».

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- d'approuver le projet de déclassement et de le soumettre à l'enquête publique,
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener ce dossier à bien.

≥ 2009/95 – Contrat d'accompagnement à l'emploi (CAE)

Monsieur le Maire, rapporteur, expose :

« Monsieur le Sous-Préfet nous rappelle que suite à la dégradation de la situation économique et ses conséquences sur le marché de l'emploi, le Gouvernement a mis en place un plan d'action volontariste de lutte contre le chômage qui comporte une augmentation significative du nombre de contrats aidés conclu au bénéfice des demandeurs d'emploi les plus en difficulté.

Le département de Loire-Atlantique bénéficie ainsi de 1103 contrats aidés dans le secteur marchand pour l'année 2009 et de 2 751 contrats dans le secteur non marchand pour le premier semestre 2009.

La finalité de ces contrats étant de favoriser le retour ou l'accès à l'emploi de ceux qui en sont le plus éloignés, la mobilisation de tous les partenaires est essentielle. Mais, lors de réunions, les maires lui ont indiqué leurs difficultés (financières, niveau de qualification, calendrier de recrutement, ...) pour répondre favorablement à ces mesures.

Suite à ces remarques, un arrêté préfectoral du 6 avril 2009 a porté à 90% le taux minimum de prise en charge des contrats d'accompagnement à l'emploi (CAE) selon les publics.

En raison des besoins au niveau des services techniques en espaces verts, il vous est demandé de vous prononcer sur le recrutement d'un CAE pour une durée de 6 mois et d'une durée hebdomadaire de 24 heures à compter de septembre 2009. Pour votre information, le coût restant à la charge de la commune (après déduction de l'aide de l'Etat et exonération des charges patronales)s'élèverait aux environs de $210.00 \in \mathbb{R}$.

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- de recruter un CAE à compter de septembre 2009, pour une durée de 6 mois et d'une durée hebdomadaire de 24 heures,
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener ce dossier à bien.

➤ 2009/96 – Installation classée – Exploitation d'une carrière sur les communes de SAINTE PAZANNE et de SAINT-HILAIRE-DE-CHALEONS - Information

Monsieur le Maire, rapporteur, informe les membres du Conseil municipal, de l'autorisation préfectorale du 15 juin 2009 autorisant la société RCB à modifier les conditions d'exploitation et de remise en état de la carrière « La Coche » située sur le territoire des communes de SAINTE PAZANNE et de SAINT-HILAIRE-DE-CHALEONS.

Le Conseil municipal de CHEMERE avait émis un avis favorable sur ce dossier dans sa séance du 24 juin 2008 (délibération n°2008/80).

Monsieur Jean-Pierre GRANDJOUAN donne lecture des documents d'urbanisme :

PERMIS DE CONSTRUIRE

N°	Date dépôt	Demandeur	Adresse	Réf cad	Objet
A 1010		CORNU Yannick et PLASSART Laëtitia	1 rue des Meuniers	G 2644	Garage
A 1011	19/05/2009	SCI DK BIO	2 Rue Léonard de Vinci	Lot n°12	Laboratoire d'analyses médicales

DECLARATIONS PREALABLES

N°	Date dépôt	Demandeur	Adresse	Réf cad	Objet
A 2028	07/05/2009	CHATAIGNER François	16 rue du Brandais	G 2790	Chgt garage en habitation
A 2029	05/06/2009	CAFFIN Dominique	23Bis rue du Coudreau	F 1475	Abri de jardin

Séance levée à 22 heures 45.